Image not found or type unknown

Recouvrement des charges non facturées sur un lot

Par **BAGATELLE**, le **19/12/2008** à **15:46**

Un syndic de copropriété a omis (à cause d'une erreur de saisie informatique) de facturer les charges relatives d'un lot alors que le copropriétaire concerné en détient deux.
Ce copropriétaire a payé ses charges sur ses deux lots durant 4 ans
Puis l'erreur suvient et il n'acquitte que les charges qui lui sont demandées sur un lot seulement
Aujourd'hui il refuse de payer les charges pour le lot qui a été omis sous le prétexte qu'il n'a pas pu refacturer les dites charges à son locataire durant les quatre précédentes années. Il entend engager la responsabilité du syndic
Merci pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés